

Le Dɔɔ ou Tĩgan chez les Lobi et les Birifor

*Conférence présentée par
POODA Sansan Hervé,
Gaoua 5-6-7 mars 2010.*

Plan

- I – Le Dɔɔ ou Tĩgan comme espace de vie ou village d’habitation
- II – Le Dɔɔ ou Tĩgan comme espace religieux et culturel
- III – Le Dɔɔ ou Tĩgan comme espace socio-politique

Résumé :

A l’heure de la décentralisation et de la communalisation au Burkina Faso, il s’avère nécessaire pour les acteurs et les partenaires du développement des populations du Sud-Ouest burkinabé, de connaître un tant soit peu l’organisation traditionnelle de l’espace de vie des Lobis et des Birifors. Le Dɔɔ ou Tĩgan chez les Lobis et les Birifors désigne bien l’espace villageois. Mais quelle est la taille moyenne de ces villages lobis et birifors ? Pourquoi les Lobis et les Birifors ont-ils si peur de l’esprit de la terre villageoise ? Comment se célèbre la fête annuelle de l’esprit de la terre villageoise chez ces peuples du Sud-Ouest Burkina ? Comment le dɔthɔl-daar ou le tĩgan-sob en tant que chef de terre chez les Lobi et les Birifor administre-t-il ceux qui sont sous sa juridiction politico-religieuse ? Quelle relation entretient-il de nos jours avec l’administration étatique locale ? Comment procède-t-il pour prévenir les conflits fonciers et les problèmes domaniaux divers ?...

Voici autant de questions auxquelles nous allons répondre dans notre conférence sur l’organisation de l’espace villageois Dɔɔ ou Tĩgan chez les Lobi et les Birifor du Sud-Ouest Burkina Faso. Ce sera l’occasion de partager nos expériences vécues dans les différents villages Birifors et Lobis à l’heure de la politique gouvernementale de la décentralisation et de la communalisation au pays des hommes intègres.

Introduction Générale

A l'heure de la décentralisation et de la communalisation au Burkina Faso, il est nécessaire pour les acteurs et les partenaires du développement des populations du Sud-Ouest burkinabé, de connaître vraiment l'organisation traditionnelle de l'espace de vie des Lobis et des Birifors. C'est dans ce sens que notre exposé portera sur l'organisation traditionnelle de l'espace villageois lobi et birifor dénommé, DLL ou Tɔgan. Il s'agira pour nous de présenter les niveaux de responsabilité dans un village lobi ou birifor d'hier et d'aujourd'hui.

Pour ce faire, nous cernerons la réalité du DLL ou Tɔgan suivant trois angles de vue.

I – Le DLL ou Tɔgan comme le village lobi-birifor, créé et structuré suivant un même code bien établi dans la tradition.

II – Le DLL ou Tɔgan comme puissance spirituelle, objet de culte religieux et public chez les Lobis et Birifors.

III – Le DLL ou Tɔgan comme cadre socio-politique majeur chez les Lobis et les Birifors

C'est en développant ces aspects du DLL ou Tɔgan que nous allons vous communiquer la substance des lignes écrites par mon associé à cette conférence, Monsieur Palé Sié Florent, instituteur à la retraite à Bobo, octogénaire originaire de la région de Kampti et qui est une personne de ressource dans le domaine.

I – Le DLL ou Tɔgan comme le village lobi ou birifor, créé et structuré suivant un même code bien établi dans la tradition

Le DLL ou Tɔgan renvoie ici à la notion habituelle de village ou de l'espace d'habitation des Lobis et des Birifors. Comment fonde-t-on le DLL ou Tɔgan? Comment se développe le DLL ou Tɔgan?

a) – La fondation des villages lobis et birifors

Les Lobi et les Birifor sont venus du Ghana autour du 18^{ème} siècle en traversant le Mouhoun ou la Volta Noire pour s'installer sur les territoires actuels du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire¹. Beaucoup de chercheurs dans le domaine ont parlé d'occupation pacifique des terres laissées par les Tegessés, les Koulangos, les Gans, les Djans ou les Dogossès qui ont

¹ Voir S.H. POODA, *Mort et foi chrétienne chez les Lobi*, U.C.A.O., Abidjan, 2007, pp. 10-13.

devancé les Lobis et les Birifors dans l'actuelle région du Sud-Ouest burkinabé. Mais on peut remarquer aussi, en analysant l'histoire actuelle des villages de notre région, que plusieurs d'entre eux ont bien été fondés par des Lobis et des Birifors. Plusieurs d'entre eux portent actuellement des noms lobis ou birifors : Gã-huora, Malba, Bacè-bile, Nako...

En écoutant les anciens dans les villages lobis et birifors (Nako, Kampti, Malba, Soromboura, Kpelé, Hemkoa, Talière, Kampti etc.), nous pouvons schématiser la fondation des villages ainsi : un chasseur lobi ou birifor piste les animaux sauvages jusqu'à s'éloigner loin de son village. Il tombe sur un bon endroit à ses premières vues. Il fait ses repérages. De retour au village, il en parle à sa famille. Il décide de cultiver un champ à l'endroit repéré. Il fait alors son champ. Il construit une hutte au milieu du champ pour se mettre à l'abri en cas d'intempéries. Pendant la saison des cultures, il surveille attentivement l'endroit. Il laisse des traces et des marques par-ci par-là et observe si les génies (les kõtɛɛ-biə / kõtõ-bili) ne les effaceront pas. Il essaie de repérer les lieux potentiellement dangereux pouvant les abriter. Il détecte leurs lieux de passages. Et si la saison des cultures lui réussit, - c'est-à-dire pas de maladies ou de morts en famille et bonnes récoltes surtout - il en déduit que l'endroit est viable. Les consultations divinatoires viendront vérifier cela. Après cette étape importante, le chasseur et agriculteur lobi ou birifor négocie avec les premiers occupants du terrain (Tegessés, Koulangos, Gans, Djans, Dogossès...) la permission de s'installer dans ce nouveau terrain avec toute sa famille. Habituellement, les premiers occupants ne refusent pas, surtout que le Lobi et le Birifor respecte toujours le droit des premiers occupants. Il leur donne des compensations symboliques à l'occasion.

Les premiers occupants alors viendront installer au Lobi ou au Birifor le duthl ou le tɔgan qui sera l'esprit protecteur du nouveau village en construction. Ils l'aideront à fixer les limites du nouveau village en lui indiquant à l'occasion les endroits dangereux et les interdits particuliers de cet espace de vie. Si les esprits agréent tous les sacrifices qui sont offerts à l'occasion, le lobi et le birifor s'installera définitivement dans son nouveau village avec sa famille. Il enverra de temps en temps des offrandes aux premiers occupants en signe de bons offices.

Bientôt cette première famille lobie ou birifore sera rejointe par d'autres familles du même matriclan ou caar/bal. D'autres familles alliées les rejoindront. Le premier chef de famille qui a fondé le village devient l'administrateur du village. Il devient le prêtre de l'autel de la terre Du/Tɔgan que lui ont installé les premiers occupants. C'est lui qui attribue des terres à cultiver pour nourrir leur famille aux autres chefs de famille lobie ou birifore qui le

rejoignent dans son nouveau village. Il est heureux que d'autres familles viennent s'installer dans son nouveau village. Il les aide à s'installer en leur donnant les conseils et les lois de bonne conduite dans son village. Il leur indique les différents endroits sacrés de l'espace villageois. La solidarité est de mise pour construire les logements et pour débroussailler les terrains de culture.

La deuxième famille à rejoindre la famille fondatrice sera associée certainement à la gestion de l'esprit de la terre ou Duthli / Tɔgan. Elle détiendra le couteau pour le sacrifice. Le sacrificateur ou Khal-daar / Suo-sob sortira de cette famille pour officier dans le culte du Du ou Tɔgan à côté du duthli-daar / tɔgan-sob. Les autres familles arrivant dans le village contribueront à son développement et à son expansion.

b) – Le développement des villages lobis et birifors et leur organisation spatiale

Que ce soit parce qu'ils veulent fuir les razzias esclavagistes des peuples du Nord Ghana au 18-19^{ème} siècle ou parce qu'ils sont en quête d'endroits paisibles, giboyeux et fertiles, les Lobis et les Birifors ont toujours des raisons de partir, de migrer vers de nouveaux villages. Ils se renseignent, ils explorent les lieux à l'occasion des marchés, des chasses ou des funérailles avant de se décider à s'installer dans un nouveau village. Il ne faut pas se jeter surtout dans la gueule du loup. Aux temps anciens, il y avait la vengeance obligatoire en cas de conflits armés.² Il faut s'installer stratégiquement c'est-à-dire dans un village de ses alliés sociaux.

En tout cas, les Hien rejoindront les Kambou qui sont les fondateurs de Malba et de Soromboura par exemple tandis que les Youl s'installeront à Youlao pas très loin de Nako où sont installés les Da. Palé Sié Florent remarque dans ce sens que « dans le passé, le village et même toute la région étaient formés des gens du même clan et de la même famille ». C'est ainsi que dans certains villages, on ne trouve pratiquement que des Hien ou des Da. On peut lire avec profit le deuxième tome du livre de Madeleine Père, *Les Lobi. Tradition et Changement*, Siloë, 1988, où elle analyse dans ce sens l'histoire de 4 villages lobis et birifors.

Dans le passé, les guerres interclaniques ou intervillageoises pouvaient pousser des habitants à migrer pour s'installer dans un nouveau village pour le développer ainsi. Comme l'écrit Henri Labouret, les villages lobis et birifors peuvent compter de 25 à 600 habitants en

² Nous avons eu l'occasion de faire un mémoire sur le sujet dans une réflexion sur la problématique de l'évangélisation des Lobi en sixième année de grand séminaire. Cf. H. S. POODA, *De la loi du talion à la loi du Christ. Problématique de l'évangélisation des Lobi*, G.S.S.J.-B., Ouagadougou, 2000, 64p.

moyenne au temps colonial déjà³. De nos jours, nous avons encore de véritables hameaux de 2 à 3 concessions et des zones de forte concentration démographique comme Gaoua, Batié, Kampti, Malba, Nako, Niceo etc. Le village lobi ou birifor n'a donc pas de taille fixe. Il ne faut pas chercher à lui donner une forme géométrique précise. Il est fait d'habitations construites en quinconce ou en nébuleuse.⁴ Ces habitations, sous forme de blocs de forteresse, sont souvent dispersées⁵. Cela a fait gausser sur l'esprit d'indépendance des peuples lobis et birifors⁶. Mais il faut plutôt y voir des soucis d'ordre stratégique afin de mieux sécuriser les habitants. N'oublions pas que les Lobis et les Birifors migrent pour chercher toujours la sécurité à tout point de vue (alimentaire, social, religieux...). Mais les habitants connaissent toujours les limites de leur village. Ces limites sont topographiques : une piste, un rocher, un cours d'eau, une colline, un gros arbre sont autant d'éléments naturels servant à leur délimitation.⁷

En plus des habitations qui font partie d'un village lobi ou birifor, il faut ajouter les jardins qui sont à côté des concessions, les champs qui sont situés dans les limites du village, les cours d'eau et les étangs, les cavernes et les collines, les arbres qui sont aussi habités par d'autres forces occultes du village lobi et birifor. Les aires des marchés ou des funérailles et certaines aires de chasse font aussi partie du village lobi et birifor.

Entre deux villages lobi ou birifor non alliés, il y a souvent un *no man's land* ou *pèlè /tora* qui peut être utilisé comme aire de chasse commune ou comme lieu de bataille en cas de conflit armé. C'est là que les bergers font paître le troupeau des deux villages et s'affrontent en duels pour la plupart du temps. Aucun esprit de la terre ou duthul/tūgan ne contrôle cet espace. Mais entre des villages alliés, la frontière peut être mince : un cours d'eau, une colline, une simple piste etc.

Le Lobi et le Birifor fait partie d'un village. Il se considère comme du-daar ou tēw-nure de quelque part et il devient kpakpal ou saan dans les autres villages. Souvent c'est là où on a enterré son placenta qu'il considère comme son village natal en toute légitimité.

Dans un village lobi ou birifor, on peut retrouver, avec le grand développement démographique actuel, plusieurs clans du côté maternel comme du côté paternel. Mais il y a toujours l'une ou l'autre famille dominante, souvent celle qui a fondé le village. Les villages

³ H. LABOURET, *Les tribus du rameau lobi*, Institut d'ethnologie, Paris, 1931, p. 56.

⁴ Cf. Giovanna Antongini et Tito Spini, *Il cammino degli antenati. I Lobi dell'Alto Volta*, Editori Laterza, 1981.

⁵ Cf. M. KAMBOU, *Sokpaa. Essai d'étude ethnolinguistique de proverbes lobi*, Mémoire F.L.A.S.H., Ouagadougou, 1999, p. 19.

⁶ Voir E.C. SANDWIDE, *Histoire de l'Eglise au Burkina Faso, Traditio, Receptio et Re-expressio : 1899-1979*, Mémoire, Rome, 1999, pp. 141-143.

⁷ Voir M. Père, *Les Lobi. Tradition et changement. Burkina Faso*, édition Siloë, Laval, 1988, p. 157.

lobis et birifors sont souvent ouverts aux étrangers qu'ils considèrent comme sacrés. Le chef de terre et l'esprit de la terre les protègent et surviennent à leur besoin en sécurité de tout ordre. Mais l'étranger a le devoir de respecter les interdits et les coutumes du village sinon il peut être chassé ou menacé même de mort. Quand il est un bon étranger (lobi, birifor, ou d'une autre race) on peut lui prêter un lopin de terre pour qu'il l'exploite pour nourrir sa famille. Il ne s'agit pas d'une exploitation agricole à but commercial. D'ailleurs le terrain n'appartient à personne dans le village lobi, même pas au fondateur ou au chef de terre. La terre appartient à Dieu et aux esprits divers qui l'habitent. L'homme l'exploite tout juste pour se nourrir et assurer sa subsistance. Cela explique toutes les incompréhensions que ces populations du Sud-Ouest rencontrent à l'heure des réformes agraires et des spéculations foncières. Mais là n'est pas le but de notre propos. On pourrait y revenir dans les débats par la suite.

II – Le DLL ou Tŭgan comme puissance spirituelle, objet de culte religieux et public chez les Lobi et Birifor

Le DLL ou Tŭgan désigne aussi l'esprit protecteur du village lobi et birifor. Il est l'objet d'un culte religieux et public, de grande importance sociale. Le prêtre du Dlthl ou Tŭgan en est l'officiant. La cérémonie du dl-taan ou tŭgan-dãa (dolo ou bière locale de l'esprit de la terre) est organisée annuellement pour le célébrer.

a) – Le DLL ou Tŭgan, l'esprit protecteur du village lobi-birifor

Quand le Lobi ou le Birifor te dit que le DLL / Tŭgan t'a vu (dll yl fër / a tŭgan nyẽ funa), ou quand on invoque le DLL ou Tŭgan sur un objet volé, tout le monde tremble à ce moment. C'est une puissance spirituelle redoutée et redoutable chez les Lobis et les Birifors. Dans le vocable DLL ou Tŭgan ici, il faut comprendre le dlthl ou le tŭgan-tulb, littéralement traduit, l'esprit protecteur du village⁸.

Le DLL ou Tŭgan est installé, comme nous l'avons déjà vu, par les premiers occupants du village lobi ou birifor, ensuite il est confié à la charge spirituelle et religieuse du fondateur du village et de sa famille. On hérite cette charge de père à fils ou de frère à frère. C'est le

⁸ C'est exprès que nous n'employons pas le mot fétiche pour traduire cela en français car nous ne cautionnons pas la connotation péjorative de ce mot fétiche pour désigner nos croyances africaines qui méritent bien respect.

devin qui révélera l'endroit de son implantation dans le territoire villageois. Souvent les endroits élevés ou caillouteux, les collines ou les cavernes, les creux des gros arbres ou les marigots sont autant de lieux à même d'accueillir l'autel du Dlthul ou Tl̄gan⁹.

Le Dll ou Tl̄gan, une fois installé, joue le rôle de protecteur et de gendarme.¹⁰ Il garde les villageois dans la paix et la concorde. Il les protège des calamités, des fléaux et des dangers divers. Mais aussi, il punit les villageois indisciplinés et belliqueux¹¹. Il leur donne la maladie, la stérilité, le malheur¹². Il peut frapper tout le village de calamités pour la faute d'un individu ou d'une famille. Tous les habitants d'un village ont donc intérêt à respecter les interdits de l'esprit protecteur Dll ou Tl̄gan.

C'est Dll ou Tl̄gan qu'on consulte avant de s'installer dans un nouveau village, c'est lui qu'on consulte avant de construire sa première maison dans le village, c'est lui qu'on consulte avant d'organiser les battues ou les pêches collectives sur les étangs sous sa juridiction spirituelle, enfin c'est lui qu'on consulte avant de creuser une tombe pour y enterrer quelqu'un. Le Dll ou Tl̄gan est incontournable dans la vie d'un Lobi ou d'un Birifor. Le Lobi ou le Birifor mort passe d'abord par le tribunal du Dll ou Tl̄gan avant tout autre procès. Et c'est le Dlthul-daar ou Tl̄gan-sob qui officie au nom de tous les villageois.

b) – Le Dlthul-daar ou Tl̄gan-sob

Les Lobi et les Birifor n'ont ni rois ni chefs dans leur société. Mais ils reconnaissent l'autorité morale et religieuse du Dlthul-daar ou Tl̄gan-sob dans le cadre de ses fonctions religieuses et cultuelles. Le chef de terre n'est donc pas le chef du village chez les Lobis et les Birifors. C'est un leader villageois qui réunit le conseil des anciens composés de tous les cɔdaar-kɔna ou yir-sob-si pour délibérer des questions relatives à la paix et à la sécurité sociales et religieuses du village. Le conseil des anciens autour du chef de terre constitue donc l'autorité administrative et politique du village.

Le dlthul-daar ou tl̄gan-sob est toujours issu de la famille du fondateur du village. Il est prêtre de l'autel du Dll ou Tl̄gan. Son autorité religieuse est incontournable dans le village. Dans le cadre de sa fonction religieuse, il est une véritable autorité. Il exerce sa

⁹ Voir H. LABOURET, *Op. cit.*, p. 401.

¹⁰ Cf. M. PERE, *Op. cit.*, p. 170.

¹¹ Cf. N.L. SOME, *Du Bɔɔr à l'initiation chrétienne. Pour une évangélisation plus profonde des Birifor*, G.S.S.J.-B., 2001, p. 12.

¹² Voir H. LABOURET, *Op. cit.*, p. 401.

mission en toute équité et justice, sans fraude ni corruption, craignant lui-même d'être puni par l'esprit protecteur de la terre dont il est le prêtre. En cas d'épidémie ou de calamité dans le village, c'est lui qui organise le sacrifice villageois pour exorciser le mal ou pour implorer la clémence des esprits en courroux. Il recueille les contributions de toutes les familles pour de tels sacrifices. Ces contributions peuvent être en nature (mil, animaux sacrificiels) ou en espèces (monnaies locales : cauris, argent).

Le Duthli-daar ou Tɔgan-sob intervient souvent lors de la célébration des funérailles des habitants de son village. C'est lui le premier à interroger le cadavre sur son observance des interdits et des lois du Dɔɔ ou Tɔgan. Adultères, vols de miel dans les ruches, vols d'œufs de pintades, vols de poules ou d'autres volailles, sont autant de fautes graves qui entraînent la mort-sanction du Dɔɔ ou Tɔgan. C'est le Duthli-daar ou Tɔgan-sob qui fixera les diverses amendes à payer en cas de mal-mort comme la pendaison, le suicide, l'homicide etc¹³. C'est lui qui donne l'autorisation préalable avant de creuser toute tombe dans le village pour enterrer un mort¹⁴. C'est lui qui donne l'autorisation pour la culture de nouveaux champs. Il faut encore le rappeler ici, chez les Lobis et les Birifors, nul n'est propriétaire terrien, on acquiert la terre pour l'usage seulement. Même le chef de terre n'en est pas le propriétaire. Il en est le gérant officiel.

Le Duthli-daar ou Tɔgan-sob présente à l'esprit de la terre tout nouveau venu qu'il autorise à s'installer dans le village. A l'occasion, il sacrifie à l'autel du Dɔɔ ou Tɔgan pour implorer sur le nouveau venu et sa famille la bénédiction et la protection de l'esprit de la terre. Il lui souhaite paix, prospérité, fécondité humaine, croissance pour les animaux et bonnes récoltes pour sa subsistance. Le Duthli-daar ou Tɔgan-sob demeurera l'intermédiaire et le médiateur entre le Dɔɔ / Tɔgan et les habitants du village, entre ceux-ci et les premiers occupants du village et enfin entre les dɔdara ou fɛw-nɔɔɛ (villageois).

Est dɔdaar ou fɛw-nɔɔɛ (villageois) toute personne habitant dans le village, respectant les règles de vie de ce village, soumise à l'autorité morale et spirituelle du Dɔɔ / Tɔgan et de son prêtre le Duthli-daar ou Tɔgan-sob. La personne qui ne respecte pas les interdits du village s'exclue elle-même du village. Elle sera obligée de le quitter. Les villageois ou dɔdara / fɛw-nɔɔɛ se considèrent tous comme égaux. Ils défendent des intérêts communs que sont la paix, la cohésion sociale, la sécurité, la bonne harmonie religieuse et sociale qui seules garantissent le bonheur et la prospérité dans le village. Ils se doivent

¹³ Cf. H. LABOURET, *Op. cit.*, p. 287.

¹⁴ Voir S.H. POODA, *Mort et foi Chrétienne chez les Lobi*, U.C.A.O., Abidjan, 2007, pp. 40-42.

assistance mutuelle. Il y a un pacte de non-agression chaque année renouvelé dans la cérémonie religieuse du dɔtaan ou tɔgan-dãã ou dolo de l'esprit de la terre.

c) – Le dɔtaan ou tɔgan-dãã ou dolo de l'esprit de la terre

Comment célèbre-t-on le dolo de l'esprit de la terre ou dɔtaan ou tɔgan-dãã chez les Lobi et les Birifor ?

Le dɔtaan ou tɔgan-dãã se célèbre avant ou/et après les récoltes suivant les villages lobis et birifors. C'est une cérémonie très importante organisée par le chef de terre ou Dɔthɔl-daar ou Tɔgan-sob. Celui-ci, en vue de la cérémonie, fait le tour des familles pour récolter les contributions des villageois, du mil germé en occurrence. La maîtresse de maison du chef de terre se charge de la préparation du dolo ou bière de mil. Elle peut se faire aider par les femmes de sa maisonnée. Le jour de la cérémonie, chaque chef de famille ou cɔdaar-kuun / yir-sob se présente devant l'autel du Dɔɔɔ ou Tɔgan bien aménagé à l'occasion comme le dit Palé Sié Florent, notre associé à cette conférence, chacun avec son poulet ou sa poule ou son poussin. Cela dépend des villages lobis et birifors. Dans certains villages, les chefs de famille se présentent devant l'autel de la terre avec une houe accrochée sur l'épaule. Le chef de terre ou Dɔthɔl-daar / Tɔgan-sob officie en tant que président de la célébration, son premier acolyte est le sacrificateur ou le khal-daar ou le sɔɔ-sob, et le troisième, lui, est chargé de la gestion des victimes sacrificielles (nũtɔnɛ ou yɔɔ-ti / nɛn-pono). Le Dɔthɔl-daar ou Tɔgan-sob dirige la prière adressée au Dɔɔɔ ou Tɔgan en répandant sur son autel de la farine de mil délayée avec la bière de mil locale ou dolo, qui est préparée pour la circonstance. On avait pris soin d'apporter un gros canari de ce dolo devant l'autel du Dɔɔɔ ou Tɔgan pour la cérémonie. Le chef de terre demande pardon pour les fautes de l'ensemble des villageois par rapport aux différents interdits du Dɔɔɔ ou Tɔgan, ensuite il demande la protection renouvelée du Dɔɔɔ ou Tɔgan et de tous les ancêtres, des esprits du village sur tous les villageois, afin qu'ils continuent de vivre dans la concorde, la paix et la sécurité à tous points de vue. Il offre le sacrifice à cet effet¹⁵.

Ensuite, chacun des chefs de famille s'avance à son tour devant l'autel du Dɔɔɔ ou Tɔgan pour offrir, qui son poulet, qui sa poule. La farine de mil mélangée à la bière de mil est versée sur l'autel du Dɔthɔl ou Tɔgan. Le sacrificateur ou Khal-daar / sɔɔ-sob accueille

¹⁵ Voir M. PERE, *Op. Cit.*, p. 174.

les volailles et les sacrifie sur l'autel de l'esprit de la terre en faisant verser le sang là-dessus. Les volailles doivent retomber sur le dos en expirant. Sinon, il y a un problème. Le devin sera sollicité pour comprendre le message de DLL ou Tl̄gan à l'égard de la famille propriétaire de cette offrande. Il faudra procéder à ce moment à des purifications rituelles sous la direction du chef de terre. Certainement quelqu'un dans la famille incriminée a fauté gravement à l'égard des interdits du DLL ou Tl̄gan: adultère, vols, fourberie... Aucun chef de famille ne voudra une telle honte en ce jour solennel où toutes les notabilités villageoises sont réunies.

Les volailles sont ensuite déplumées, nettoyées, mises en commun et préparées sur place. On met aussi en commun la farine de mil que chaque chef de famille a pris le soin d'apporter pour préparer le t̄o, c'est-à-dire le jur / le saab qui est la pâte alimentaire locale. Le tout constituera le repas de communion auquel tous les chefs de famille, les cɔɔdaar-kɔna ou yir-sob-si, sont conviés. Chacun recevra la moitié d'une volaille quelconque qu'il mangera sur place. A ce repas ne prennent part surtout les femmes à même de procréer toujours et les jeunes de tous sexes confondus. Mais tous les villageois après les sacrifices rituels devant l'autel de la terre sont invités dans la maison du chef de terre pour partager le dolo du dutaan ou tl̄gan-dãa. Tous les villageois sans exception sont invités à communier au sacrifice du DLL ou Tl̄gan en buvant à ce dolo. C'est un peu ramassé les grandes lignes de cette cérémonie du dutaan ou tl̄gan-dãa célébrée chaque année dans les villages lobi et birifors. Du fait de ses nombreux interdits, elle tend à disparaître de nos jours dans les villages lobi et birifors qui deviennent d'ailleurs de plus en plus cosmopolites.

d) – Les interdits de l'esprit de la terre ou DLL ou Tl̄gan

Si vous habitez un village lobi ou birifor, il faut en connaître les interdits, sinon vous pouvez être victime d'une sanction des esprits ou carrément des hommes.

Les interdits majeurs du village lobi ou birifor concernent tout ce qui peut perturber l'ordre social ou tout ce qui peut nuire à la quiétude des habitants : sorcellerie ou atteinte occulte à la vie d'autrui, meurtre ou homicide, suicide, vol de miel dans une ruche, vol de poules ou des œufs de pintade, vol d'animaux divers, rapt des femmes du village, adultère, inceste, relations sexuelles illégitimes (ex : relations sexuelles en brousse même entre deux époux dûment mariés!) en somme tout ce qui peut provoquer rixe, conflits, meurtre, guerre, destruction...est strictement interdit dans un village lobi ou birifor¹⁶. On ne vole pas dans son

¹⁶ Cf. M. PERE, *Op. Cit.*, p. 173.

village. On ne court pas la femme d'autrui dans son village. On ne se fait même pas complice de quelqu'un qui court une femme mariée dans son village. « *Du n s̄s̄ure kar ! A kirina ! Du n k̄ure! Fu na maal fu naa kpina!*¹⁷ »

En cas d'adultère par exemple dans le village, les fautifs seront tôt ou tard retrouvés. Les consultations divinatoires sont là pour les dénoncer. Les sanctions de maladies ou d'autres malheurs sont là pour rappeler que rien n'est caché aux esprits des ancêtres et du village. Le chef de terre fixera les amendes à payer au DLL ou T̄gan et aussi à la partie lésée. La femme complice sera sévèrement punie dans une cérémonie de purification particulièrement éprouvante et propre à chaque famille lignagère. Le complice et sa famille paieront les amendes diverses.

De plus, les objets trouvés dans le village, les animaux égarés sont tous sacrés. Personne ne doit se les approprier. Ils deviennent propriétés collectives villageoises s'ils ne sont pas réclamés par des personnes particulières avec des preuves à l'appui. Le chef de terre les gère pour le compte de la collectivité villageoise.

Si un homme trouve par exemple un bœuf égaré et mélangé à son troupeau dans son parc, il avertit le chef de terre qui le fait annoncer à tout le monde afin que l'éventuel propriétaire, s'il est dans le village, songe à le récupérer. Si personne ne se présente en propriétaire de cet animal, celui-ci restera dans le parc, mais il deviendra propriété du DLL ou T̄gan. S'il y a croît, une partie sera sacrifiée au DLL ou T̄gan et l'autre partie reviendra à celui qui en assure la garde. La partie qui revient au DLL ou T̄gan appartient en fait à tout le village. Cela peut servir à célébrer le du-yolo (poule de l'esprit de la terre) ou du-na (bœuf de l'esprit de la terre) ou du-bana (mouton de l'esprit de la terre) en lobiri ou t̄gan-n̄o, t̄gan-naab, t̄gan-p̄er en birifor, qui sera une fête villageoise réunissant tous les habitants autour du DLL ou T̄gan. La viande de tels animaux est répartie entre toutes les familles du village sans exception. De la même manière que la faute d'un individu du village peut porter préjudice à tout le village par des sanctions venant des esprits sous forme de calamités et de fléaux divers, de même plusieurs cérémonies villageoises cultivent un esprit de solidarité dans le partage des joies et des ressources au niveau d'un même village lobi ou birifor. Car le DLL ou T̄gan se veut aussi un véritable espace de pleine vie socio-politique pour l'épanouissement des Lobis et des Birifors.

¹⁷ Traduction en française : C'est vraiment interdit ! Celui qui l'outrepassa mourra certainement !

III – Le DLL ou Tŭgan comme cadre socio-politique majeur chez les Lobis et les Birifors

Les Lobis et les Birifors ne connaissent pas de rois ni de chefs comme nous l'avons dit plus haut. Même quand nous parlons de chef de terre, c'est assurément par abus de langage. Nous avons vu que le chef de terre n'est même pas propriétaire de la terre villageoise. Mais il faut convenir que la seule autorité socio-politique dans le village lobi ou birifor est détenue par le Dlthul-daar ou Tŭgan-sob entouré du conseil des chefs de case. C'est d'ailleurs pour le renforcer dans son autorité que l'administration coloniale et postcoloniale a voulu souvent le nommer chef de village.

a) – Le DLL ou Tŭgan comme cadre de vie sociale

Le village lobi ou birifor est un cadre de solidarité et de vie de groupe majeur. On naît dans un village, on y grandit, on le défend contre les envahisseurs, on meurt dans ce village et pour ce village. Chaque Lobi et chaque Birifor est fier de son village d'origine. Il se veut solidaire de la vie de son village. Dans ce sens, le Lobi ou le Birifor est solidaire des peines et des joies de ses concitoyens.

La solidarité à l'intérieur du village est évidente lors des funérailles célébrées. On reconforte les endeuillés. On leur porte secours dans le deuil et la détresse¹⁸. On les soutient matériellement et moralement. La solidarité est aussi manifeste lors des épreuves de maladies. On reçoit à l'occasion les visites de nombreux villageois qui proposent souvent des recettes médicinales ou qui recommandent des tradi-praticiens efficaces.

La solidarité villageoise est aussi manifeste lors des travaux champêtres. Les villageois s'associent pour labourer et entretenir les champs. Il y a solidarité dans les constructions de maison et lors des diverses initiations traditionnelles. Tous les candidats au Joro par exemple sont présentés au DLL ou Tŭgan avant ou après le pèlerinage initiatique. Le Dlthul-daar ou Tŭgan-sob sacrifie sur l'autel du DLL ou Tŭgan et implore sur eux toutes les bénédictions nécessaires. Il rend grâce à l'occasion pour les bienfaits obtenus, surtout lors du retour des initiés dans le village¹⁹.

¹⁸ Voir S.H. POODA, *Funérailles traditionnelles. Le voyage de l'au-delà chez les Lobi. Essai anthropologique*, G.S.S.J.-B., Ouagadougou, 2001, pp. 28-44.

¹⁹ Voir J.A. KAMBOU, *Le Dyoro ou Initiation sociale au Sud de la Haute-Volta*, Paris, C.R.C., 1972 et A. P. POODA, *Le Joro et l'initiation chrétienne : De la confrontation à l'intégration*, Koumi, G.S.K., 1998.

Certes, les villages lobis ou birifors sont relativement petits, et tout le monde peut se connaître pratiquement dans le village. Cela rend plus forts les liens de solidarité villageoise. Ce n'est pas l'habitat dispersé ou éclaté qui favoriserait l'individualisme. L'individualisme se retrouve plutôt dans nos gros villages de type occidental où les maisons sont de plus en plus concentrées. Dans l'habitat dispersé lobi ou birifor, il y a nécessité de développer la solidarité pour pallier l'insuffisance numérique ou démographique en cas d'agression externe. Les Lobis et les Birifors ont dans ce sens de nombreux lieux publics de rencontre : l'autel du DLL ou Tɔgan, la maison du chef de terre, l'arbre à palabres où se tient le conseil des anciens ou des chefs de cases, les marchés, les initiations sociales comme le buur ou bɔɔr (forme d'initiation de caste) sont autant de lieux dans le village lobi et birifor où se rencontrent tous les habitants²⁰.

Bien plus, dans le DLL ou Tɔgan, il y a une solidarité dans l'éducation des enfants ou dl-blsana / tɔgan-biir et dans la défense des intérêts mêmes du village. Cette solidarité permet au DLL ou Tɔgan d'être un cadre social où il fait bon vivre, où il fait bon d'être ensemble, d'être en groupe de vie. Cela renforce le DLL ou Tɔgan comme espace politique pour les Lobis et les Birifors qui vivent en son sein.

b) – Le DLL ou Tɔgan comme espace de vie politique

C'est au niveau du DLL ou Tɔgan qu'on trouve l'organisation politique majeure c'est-à-dire le système de gouvernement dans la société des Lobis et des Birifors. Nous avons déjà remarqué qu'il n'existe pas chez les Lobis et les Birifors un pouvoir centralisé. Chaque chef de case ou cɔdaar-kuun ou yir-sob est chef chez lui. Les familles lobies et birifores sont égales les unes par rapport aux autres. Elles sont indépendantes les unes des autres. C'est cette situation de fait qui a fait écrire que les Lobi sont des rebelles ou des indociles administrativement parlant.²¹

Mais dans le DLL ou Tɔgan, il existe un pouvoir politique exercé par le conseil des anciens sous la direction du chef de terre. C'est la plus haute autorité politique traditionnelle chez les Lobis et les Birifors. Il est convoqué quand besoin se fait sentir pour délibérer sur les questions relatives à la vie et à la sécurité du village. Il exerce bien le rôle de tribunal

²⁰ Cf. N.L. SOME, *Du Bɔɔr à l'initiation chrétienne. Pour une évangélisation plus profonde des Birifor*, G.S.S.J.-B., 2001, pp. 13-24.

²¹ Voir J.M. KAMBOU-FERRAND, « *Peuples voltaïques et conquête coloniale, 1885-1914. Burkina Faso* », Ed. L'Harmattan, Paris, 1993, p. 401.

villageois pour résoudre les nombreux litiges et contentieux dans le village. Ce conseil des cɔdaar-kɔna ou yir-sob-si se réunit chez le chef de terre lorsqu'il s'agit d'affaires d'ordre temporel et devant l'autel du Dɔɔ ou Tɔgan lorsqu'il s'agit de choses d'ordre spirituel et religieux.

Le conseil des anciens se réunit aussi toutes les fois qu'il faut prendre une décision précise comme en temps de guerre, de calamités, de fléaux divers, d'initiations traditionnelles... Il se réunit à la mort du chef de terre pour élire son remplaçant qui est choisi de préférence dans la famille utérine du fondateur du village. Le conseil de tous les chefs de case, les cɔdaar-kɔna ou yir-sob-si, est incontestablement l'autorité politique Dɔɔ ou Tɔgan. « *il constitue en quelque sorte une ébauche du pouvoir communal, supra-lignager à base gérontocratique* » comme l'écrit Madeleine Père.²² L'unanimité est nécessaire pour toutes les décisions concernant le village et son terroir. Cela restreint certes le pouvoir décisionnel de ce conseil des anciens. Mais les Lobis et les Birifors ont toujours su trouver la juste mesure pour allier liberté réelle de chaque individu et de chaque groupe social et bien commun dans le village. Et cela jusqu'au changement amorcé par la colonisation que l'administration publique relaie de nos jours.

c) – Relation entre le chef de terre et l'administration locale

A l'époque coloniale, on a voulu faire des chefs de terre locaux des chefs de villages. Et là où ça n'a pas été possible, on a voulu imposer des chefs locaux aux villages lobis et birifors. Mais cela a renforcé le séisme social causé par la colonisation elle-même dans la vie des populations lobies et birifores. Corruption et fraude ont toujours marqué le pouvoir imposé par le colon blanc ou le colon noir après lui. Les chefs locaux ont été à la base de toutes les magouilles possibles qui ont fini par discréditer l'administration étatique aux yeux des populations du Sud-Ouest burkinabé. Tandis qu'au niveau traditionnel, le Dɔthɔ ou Tɔgan était un pouvoir légitime, impartial et bienveillant, incarné par son prêtre qui l'assumait avec profonde humilité et dévouement, les pouvoirs de type occidental ont toujours été vus comme arbitraires et partiaux aux yeux par les Lobis et les Birifors. On comprend pourquoi beaucoup de chefs de terre n'ont jamais voulu l'amalgame entre le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne.

²² M. PERE, *Op. Cit.*, p. 164.

Les villageois lobis et birifors n'ont pas l'obligation d'obéir à leur chef de terre en dehors de ses fonctions culturelles et religieuses. Ils ne lui doivent ni obéissance dans le domaine civil ni redevance économique particulière ou obligatoire en dehors de la matière des sacrifices. En revanche, les villageois attendent que le Duthl-daar ou T̄gan-sob remplisse ses fonctions de médiateur entre l'esprit de la terre, source de vie et de fécondité, et la collectivité villageoise, entre les premiers occupants de la terre et les habitants du village lobi ou birifor. Le chef de terre exerce son autorité morale et religieuse en toute légitimité et en toute justice. Il évite toute corruption et toute injustice pouvant entraîner malheur sur lui, sur sa famille et sur tout le village.

De nos jours, l'administration continue de faire appel à l'autorité traditionnelle des chefs de terre pour gouverner les Lobis et les Birifors. Même si avec la décentralisation on a procédé à l'élection de conseillers villageois et à la mise en place des comités villageois de développement (CVD) pour gérer les litiges et les conflits dans les villages lobis et birifors, il n'en demeure pas moins que l'autorité traditionnelle du chef de terre reste entière sur certains domaines. Le chef de terre demeure le garant de la tradition villageoise et la mémoire fidèle de la communauté de vie. C'est à lui qu'on recourt dans les conflits fonciers de plus en plus délicats en milieu lobi et birifor²³. Le Tribunal Populaire Départemental (TPD), la Gendarmerie et la Police même, à certains niveaux de leurs enquêtes, n'hésitent pas à se référer à l'avis du chef de terre et à son autorité coutumière. Tout cela milite en faveur d'une revalorisation du statut et du rôle du chef de terre, de plus en plus négligé d'ailleurs par les jeunes générations, dans les villages de la région et surtout dans les centres semi-urbains lobis et birifors où la population est bien cosmopolite.

Bien plus, en nous ressassant à longueur de journée que selon la réforme foncière la terre appartient désormais à l'Etat, de nombreux jeunes gens lobis et birifors profitent de cela pour contester cette autorité traditionnelle du chef de terre. Et cela a pour conséquence toutes les dépravations morales (débauches, prostitutions, vols, corruptions etc.) et partant tous les conflits à répétition qu'on rencontre souvent dans ces villages et villes lobis et birifors. C'est l'occasion de discuter sur l'avenir de cette institution traditionnelle qu'est l'autorité du chef de terre chez les Lobis et les Birifors qui est certes encore de mise dans de nombreux villages administrativement peu développés mais qui est cependant battue en brèche dans les centres semi-urbains de la région.

²³ Dans le cadre de nos enquêtes socio-anthropologiques, nous avons approché le maire de la commune rurale de Malba et le premier adjoint au maire de la commune rurale de Kampti. Nos échanges avec Kambou André et Pooda Désiré nous ont assuré de l'importance actuelle du rôle traditionnel des chefs de terre dans la gestion de nos communes.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons définir le DLL ou Tl̄gan comme cet espace socio-politique où les Lobis et les Birifors vivent dans le respect de l'autorité morale et religieuse du chef de terre. Celui-ci est le prêtre de l'autel de l'esprit de la terre à qui tous les villageois vouent un culte traditionnel. Ce culte commun et public renforce la solidarité villageoise élevée en obligation morale dans la société des Lobis et des Birifors. Si dans de nombreux villages lobis et birifors ce culte subsiste encore comme réalité sociale d'actualité, il tombe petit à petit en désuétude dans les centres semi-urbains cosmopolites. Pourtant la chefferie traditionnelle, malgré son côté ethnique, demeure le meilleur garant jusque là de l'ordre, de l'équité, de la justice et même de la démocratie traditionnelle chez les peuples du Sud-Ouest burkinabé. Sa gestion impartiale peut encore nous inspirer dans la gestion de nos communes rurales qui de fait regroupent plusieurs villages lobis et birifors de la région.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- AAVV, Images d'Afrique et sciences sociales. Les pays lobi, birifor et dagara, Paris, Ed. Karthala & l'ORSTOM, 1993.
- ANTONGINI G. et SPINI T., *Il cammino degli antenati. I Lobi dell'Alto Volta*, Editori Laterza, 1981.
- KAMBOU, J.A., *Le Dyoro ou Initiation sociale au Sud de la Haute-Volta*, Paris, C.R.C., 1972
- KAMBOU, M., *Sokpaa. Essai d'étude ethnolinguistique de proverbes lobi*, Ouagadougou, F.L.A.S.H.S., 1999.
- LABOURET, H., *Les tribus du rameau lobi*, Institut d'ethnologie, Paris, 1931
- PERE M., *Les Lobi. Traditions et changements, T. 1 & T. 2*, Paris, Edition Siloë, 1988.
- POODA, A. P., *Le Jɔɔ et l'initiation chrétienne : De la confrontation à l'intégration*, Koumi, G.S.K., 1998.
- POODA S. H., *Mort et foi Chrétienne chez les Lobi*, Ucao, Abidjan, 2007
- SOME, N.L., *Du Bɔɔɔ à l'initiation chrétienne. Pour une évangélisation plus profonde des Birifor*, G.S.S.J.-B., 2001